

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019 à 20 H 00**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 4 novembre 2019 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Madame Christine DURAND, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MÉANT et Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Madame Catherine BIGAY donne pouvoir à Madame Evelyne RICARD  
Monsieur GITENET Laurent, Monsieur Fabrice PETELET, Madame Stéphanie ROBERT et Monsieur Laurent VILLANO.

Monsieur Yves RIMOUX a été désigné secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **INTERVENTION DE MONSIEUR CORDIER, AGENT ONF**

Monsieur CORDIER, agent ONF en charge de l'aménagement de la forêt de Rébruns, présente au Conseil Municipal le plan d'aménagement de la forêt pour les vingt ans à venir.

Il rappelle l'obligation pour la commune d'avoir un plan d'aménagement. Ce nouveau plan d'aménagement de la forêt sectionale des Rébruns couvre les années 2020 à 2039.

Il fait l'état des lieux de la forêt, énumère tous les types de peuplement, et établit des propositions de gestion, des programmes d'actions (coupes et travaux).

La forêt sectionale des Rébruns d'une superficie totale de 30,25 ha, est constituée de 3 tènements rapprochés, et découpée en 9 parcelles forestières. L'altitude varie de 540 à 660 m. Les essences majoritaires sont le douglas et le sapin pectiné. Les peuplements sont hétérogènes. Ils ont été en partie assez fortement impactés par les coups de vents, notamment par la tempête de décembre 1999, le coup de vent d'avril 2012, et la neige d'octobre 2018.

Au départ, la forêt était homogène dans sa production du fait des plantations successives. Elle faisait l'objet d'une gestion en futaie régulière. Les intempéries successives ont obligé une régénération naturelle, développée dans les trouées. La forêt actuelle est donc une forêt à plusieurs étages.

La gestion est différente suivant que l'on se trouve en futaie régulière ou en futaie irrégulière (gestion arbre par arbre). Concernant la Forêt sectionale de Rébruns, on applique une gestion en futaie irrégulière sur environ 11 hectares.

Les trois enjeux principaux de la forêt sont les suivants :

- Un enjeu de production
- Un enjeu écologique : biodiversité, protection des sols...
- Un enjeu social : promeneurs, chasseurs, ramasseurs de champignons...

Les objectifs du plan d'aménagement :

- Convertir la forêt à un traitement irrégulier, favorisant la résilience de la forêt aux aléas climatiques (pas de coupes définitives, régénération par petites trouées, etc...)

- Favoriser le douglas, partout où c'est possible, car cette essence est mieux adaptée aux stations et à l'évolution climatique. Le mélange avec les feuillus, notamment le chêne sessile devra également être recherché, avec un ratio à terme d'environ 90% résineux, 10% feuillus.

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront amener à adapter ces stratégies avant le terme de l'aménagement.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

- Des éclaircies seront pratiquées dans la futaie régulière, afin d'améliorer les peuplements
- Des coupes irrégulières dans le groupe irrégulier, afin de récolter au fur et à mesure les gros bois et d'améliorer le reste du peuplement. Les gros bois ainsi récoltés créeront des petites trouées favorables à l'installation de la régénération naturelle.
- Des travaux de nettoyage-dégagement après coupe seront mis en œuvre dans les trouées de régénération, afin de favoriser l'installation des semis après coupe, et favoriser le douglas.
- Des travaux courants d'entretien seront réalisés (dégagement et matérialisation des limites périmétrales, entretien de la desserte...)

## **POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

### \* Commerce multiservices

Monsieur le Maire indique que les candidatures reçues en Mairie ne semblent pas suffisantes. Monsieur Jean-Claude DUCARRE renouvelle régulièrement les publications, mais a indiqué que de nombreux commerces sont à reprendre sur le secteur, ce qui rend la recherche de nouveaux gérants difficile.

### \* Voirie

L'entreprise CHAVANY est intervenue pendant les vacances scolaires afin de réaliser les travaux de voirie prévus sur les Chemins de Vers Mont et de la Chaize. Les travaux se sont très bien déroulés.

Les travaux prévus au lieu-dit Bardet sont prévus du 12 au 15 novembre prochain. Ils seront réalisés par l'entreprise MEUNIER. Un arrêté de circulation sera pris.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers de demandes de subventions auprès du Département de la Loire doivent être déposés avant le 31 décembre de l'année N afin d'en bénéficier en année N + 1.

Il propose de déposer les demandes de subventions pour les dossiers suivants :

- Agrandissement du Columbarium : 2.770,00 € HT
- Réinstallation de la Madone : 2.810,00 € HT
- Volets roulants à la salle d'animation
- Acquisition d'un système d'arrosage
- Travaux de voirie Chemin de la Margot et deuxième partie du Chemin de la Chaize
- Aménagement de l'ancienne entrée du foyer rural

## **PERSONNEL COMMUNAL : AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 24 octobre 2011, la commune avait décidé de participer au contrat collectif « maintien de salaire ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune participe à hauteur de 7,00 € par agent (équivalent temps plein) et par mois;

La Mutuelle Nationale Territoriale a fait parvenir en Mairie un avenant au contrat. La cotisation mensuelle pour une collectivité de moins de 10 agents passe de 1,17 % du traitement brut pour chacun d'eux (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019), à 1,30 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve l'avenant de la Mutuelle Nationale Territoriale, pour son contrat collectif « Maintien de Salaire » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- 2) Dit que la commune participe à hauteur de 7,00 € par agent (équivalent temps plein) et par mois;
- 3) Charge Monsieur le Maire de signer l'avenant au contrat collectif et d'effectuer toutes démarches rendues nécessaires par la présente délibération.

## **TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES CALENDRIER 2019**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les entreprises locales ont la possibilité de mettre un encart publicitaire dans le calendrier communal.

Il demande au Conseil de bien vouloir fixer les tarifs pour le calendrier 2020.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des encarts publicitaires pour le calendrier 2017, comme suit :

- Encart publicitaire 9 cm x 5,5 cm : 25 €
- Encart publicitaire 19 cm x 5,5 cm : 50 €

## **COMPTE-RENDU DE RÉUNION**

\* Conseil Communautaire, le 29 octobre 2019

Madame Patricia GOUTORBE présente les points abordés lors du Conseil Communautaire :

- Finances et administration générale : exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau, Décisions modificatives
- Sport et tourisme : Subvention 2019 pour l'Office de Tourisme de Roannais Agglomération
- Cohésion sociale et habitat : Fonds de concours aux communes de COMBRE et LA PACAUDIERE dans le cadre du dispositif d'aide financière à la réhabilitation des logements communaux ; Bilan triennal du PLH 2016/2021 ;
- Agriculture et Environnement : Site Natura 2000 « Gorges de la Loire Aval » Animation du site pour l'année 2020 ;
- Culture : Accueil stagiaire du Centre de formation des musiciens intervenant à l'école Convention cadre de partenariat.

\* DEGEL, le jeudi 10 octobre 2019

L'association a organisé et financé différentes actions pendant l'année scolaire 2018-2019 (Spectacle de danse à Noetika, Théâtre à Saint Forgeux Lespinasse, Rencontres sportives, rencontres musicales avec le Conservatoire...)

Cette association est financée par les cotisations versées par les Sou des écoles (5,50 € par enfant) et par les Mairies (4,50 € par enfant).

Pour l'année scolaire 2019-2020, le thème choisi est « Arts et Sciences ». Les rencontres sportives seront basées sur l'athlétisme, à la forêt de Lespinasse, pour tous les cycles.

\* Ecole de Musique du Pays de la Pacaudière, le samedi 5 octobre 2019

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas pu se rendre à cette réunion à cause d'un empêchement de dernière minute.

55 élèves sont inscrits pour cette année 2019-2020.

\* Réunion à la Sous-Préfecture, à l'invitation de Monsieur BATAILLER, Inspecteur

Madame Patricia GOUTORBE fait un compte-rendu de cette réunion ayant pour thème « L'école dans la Loire ».

Il y a 471 écoles en 2019 dans la Loire, 6% d'école à une classe, 600 élèves de moins par rapport à l'année dernière. La maternelle est en baisse.

Comment doit-on adapter l'école ? Le RPI que l'on a connu il y a une quinzaine d'années n'a plus de sens. Le regroupement doit désormais être prévu entre 2, 3 voire 6 communes. Il faut avoir un nombre d'élèves suffisant pour une pérennisation du nombre de classes.

L'école de la confiance rend obligatoire l'instruction à 3 ans.

569 élèves sont scolarisés en classe ULIS, 176 élèves sont scolarisés à domicile.

L'inspecteur a insisté sur l'assiduité des élèves de 3 ans. Il n'y aura qu'une seule rentrée possible, entre septembre et décembre.

## **COMPTE-RENDU DE RÉUNION**

La cérémonie de Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 aura lieu le lundi 11 novembre 2019 à 11h30 au Monuments aux Morts. Les enfants de l'école ont été invités à venir chanter La Marseillaise.

Le vin d'honneur sera servi au foyer rural.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un système de sauvegarde des données en ligne. Il présente le devis de l'entreprise RBI. L'abonnement s'élève à 29,90 € HT par mois. Le Conseil Municipal donne son accord.

\* Le recensement INSEE aura lieu sur la commune de Changy du 16 janvier au 15 février 2020. Deux agents recenseurs seront recrutés pour l'occasion.

\* Madame Evelyne RICARD indique que le calendrier municipal 2020 est en cours de finalisation. Le dossier sera transmis la semaine prochaine.

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame ROYET, propriétaire de la maison située 20, Rue des Halles, qui a été détruite par un incendie pendant l'été. Madame ROYET propose sa maison à la commune. La discussion s'engage.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas bénéficier de cet immeuble. Il propose à la propriétaire de se rapprocher des propriétaires riverains qui seraient susceptibles d'être intéressés par l'emplacement.

\* Madame Patricia GOUTORBE informe les membres du Conseil Municipal que la Commission Ecole a décidé de remettre en place le repas de Noël à l'école. Celui-ci sera organisé le mardi 17 décembre. Un courrier sera adressé aux parents pour demander de l'aide pour la mise en place, le service, la vaisselle et le rangement.

\* Le conseil d'école aura lieu le jeudi 7 novembre 2019 à 18h30 à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu <b>Le MARDI 17 DÉCEMBRE 2019 à 19H00</b></p>
---